

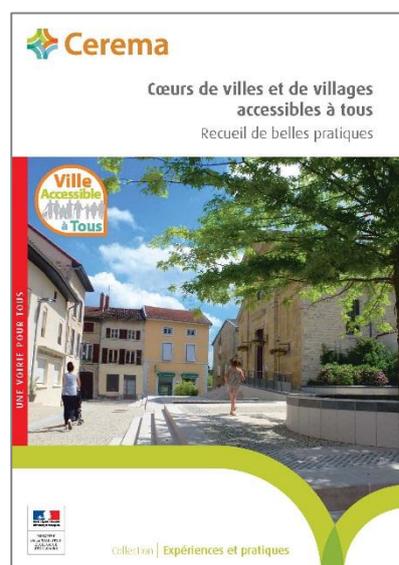
ACCESSIBILITE DES COEURS DE VILLES ET DE VILLAGES : LE CEREMA PUBLIE UN RECUEIL DE BELLES PRATIQUES

Le Cerema publie un recueil de bonnes pratiques en matière d'accessibilité des cœurs de villes et des villages. L'objectif de cet ouvrage est de réunir et valoriser des réalisations intéressantes du point de vue de l'accessibilité et qui peuvent être innovantes. Ces aménagements, conçus pour améliorer les conditions de vie et de déplacement des personnes âgées, des personnes handicapées ou à mobilité réduite, apportent un confort d'usage à l'ensemble des usagers.

L'ACCESSIBILITE, UNE OPPORTUNITE POUR AMENAGER L'ESPACE PUBLIC

Destiné principalement aux maîtres d'ouvrages de projets d'aménagements, aux concepteurs ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de l'accessibilité, cet ouvrage expose des **solutions mises place dans des « petites » villes et villages** afin de rendre accessibles la voirie, les espaces publics, les accès aux transports et aux bâtiments, en facilitant les déplacements de tous.

L'accessibilité ne doit pas être considérée comme une contrainte, mais comme une **opportunité** : intégrée dans tous les projets communaux touchant à la mobilité, aux espaces publics ou aux bâtiments, elle **répond au besoin d'un environnement adapté et sécurisé pour tous**.



23 OPERATIONS EXPLIQUEES ET MISES EN PERSPECTIVE

23 opérations sont mises en avant, et répondent à différents objectifs ou types d'actions :

- **Mener une démarche intégrée** : prendre en compte l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, mais aussi celle des arrêts de transport, des commerces et équipements, des loisirs et des manifestations sportives, parvenir à des équilibres avec les autres enjeux, tels que la gestion des eaux, ou encore une gestion plus économe du foncier.
- **Agir dans un contexte topographique contraint**
- **Donner davantage de place aux piétons** : apaiser l'espace public en réduisant les vitesses et en favorisant la marche à pied, réorganiser le stationnement pour « libérer » des espaces et les aménager au profit des piétons...

- **Favoriser également le développement communal** : redynamiser le centre-bourg en rénovant le secteur du marché, en relocalisant des activités libérales en lien avec la santé, en améliorant l'attractivité touristique...



Figure 1 Le Poët-Laval



Figure 2 Place d'Assignan

- **Favoriser la convivialité** : créer des espaces agréables pour la détente, aménager des lieux propices aux rencontres et aux échanges, prévoir des logements adaptés aux personnes âgées et favoriser les activités intergénérationnelles...
- **Conjuguer l'accessibilité avec la qualité paysagère et patrimoniale** : mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux et améliorer leurs accès, aménager un belvédère et des promenades accessibles, mettre en place des revêtements à la fois praticables et qualitatifs, installer du mobilier urbain (bancs, signalétique, etc.) sobre et intégré...

ISBN 978-2-37180-219-3

Contact édition/diffusion : Sébastien Beirnaert – sebastien.beirnaert@cerema.fr

Contact technique : Marion Ailloud – marion.ailloud@cerema.fr

Document en téléchargement gratuit :

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/coeurs-villes-villages-accessibles-tous>

A PROPOS DU CEREMA

Un établissement public pour le développement et la cohésion des territoires

Le Cerema est un centre de ressources et d'expertise scientifiques et techniques interdisciplinaires au service de l'État et des collectivités territoriales.

Il dispose d'un ancrage territorial fort et est capable de faire le lien entre les administrations centrales, les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des politiques publiques dans chacun de ses 9 champs d'action complémentaires :

- aménagement et cohésion des territoires,
- ville et stratégies urbaines,
- transition énergétique et climat,
- environnement et ressources naturelles,
- prévention des risques,
- bien-être et réduction des nuisances,
- mobilité et transport,
- infrastructures de transport,
- habitat et bâtiment.



La vocation du Cerema est d'apporter des connaissances, des savoirs scientifiques et techniques et des solutions innovantes au cœur des projets territoriaux pour améliorer le quotidien des citoyens.

L'établissement est placé sous la double tutelle des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires. Il développe des relations étroites avec les collectivités territoriales qui siègent au conseil d'administration et au conseil stratégique du Cerema. Ces deux instances participent à l'élaboration du programme d'activité.

Pour l'accomplissement de ses missions, l'établissement met en œuvre des activités d'expertise et d'ingénierie, d'évaluation, de méthodologie, d'innovation, d'essais et de contrôle, de recherche, de certification et de normalisation. Le Cerema diffuse également largement ses connaissances au travers de nombreuses publications, de colloques et journées techniques, de formations ou de sites web.

Pour en savoir + rendez-vous sur notre site internet : www.cerema.fr



CONTACT PRESSE

Anouk GAUBERT – Responsable du service communication du siège
T 04.82.91.75.49 - M 06.12.73.54.10
anouk.gaubert@cerema.fr